

**Rapport de suivi des requêtes de citoyens
conseil d'arrondissement du 5 février 2013 déposé au
conseil d'arrondissement du 5 mars 2013**

1) Monsieur Derek Robertson 13-29171 CA 5 février 2013

Monsieur fait part de son souhait à participer à un éventuel match de hockey avec les élus de l'arrondissement dans le cadre de l'événement *Nuit Blanche*. Il demande ce que l'arrondissement du Sud-Ouest fait en lien avec le mois de l'histoire des Noirs. Demande l'opinion des élus quant aux dernières annonces faites concernant le dossier du Pont Champlain et ce que le conseil a l'intention de faire par rapport à toutes ces annonces.

Le maire indique que l'arrondissement sera attentif et très actif comme cela a été fait dans d'autres dossiers et le conseil n'hésitera pas à prendre position dans ce dossier compte tenu que deux gares sont prévues dans l'arrondissement et il espère que l'arrondissement sera entendue. En ce qui concerne le mois de l'histoire des Noirs, la conseillère Fournier fait part de la programmation prévue à cet effet dans l'arrondissement.

➤ Répondu sur place

2) Madame Alexandra Lacoste 13-29172 CA 5 février 2013

Soulève à nouveau une problématique de stationnement et de sécurité sur les rues Philippe Lalonde et Saint-Ambroise et indique qu'elle a déjà demandé de réviser le ration de stationnement. Elle demande si on prévoit des développements à cet effet.

Monsieur le maire fait part d'un courriel à cet effet dont il a pris connaissance et qui traite de pistes de solutions. Il indique que ces propositions seront évaluées par la Table de sécurité urbaine. Il ajoute que certains éléments ne peuvent cependant être modifiés puisqu'ils font partie de l'accord de développement qui a déjà été signé. Quant au permis, le maire indique que le permis d'excavation a été émis avant le permis de construction et c'est pourquoi madame a remarqué que des travaux avaient lieu.

➤ Le maire indique que la direction des Travaux publics transmettra une lettre à madame qui fera part des mesures envisagées et autres informations pertinentes.

3) Madame Irène Lamarre 13-29175 CA 5 février 2013

En lien avec le projet d'aménagement du Parc de La Vérendrye, madame fait part des effets néfastes des produits chimiques contenus dans les terrains synthétiques comme celui qu'on prévoit aménager sur les résidents et utilisateurs. Elle demande si l'arrondissement a une liste des produits contenus dans la composition de ce matériau.

Monsieur le maire énonce les nombreux avantages à utiliser un tel terrain, il indique que ce matériau correspond aux normes et à la programmation de la Ville en matière de développement durable ainsi qu'aux normes gouvernementales du gouvernement du Québec et invite la citoyenne à assister à l'assemblée publique d'information qui se tiendra en mars où on présentera les divers scénarios d'aménagement et où l'on pourra répondre aux questions soulevées. Monsieur Erick Santana, directeur de l'arrondissement du Sud-Ouest fait également part de divers avantages à utiliser un terrain synthétique.

➤ Répondu sur place.

4) Madame Marie-France L'Espérance 13-29176 CA 5 février 2013

Madame demande des précisions quant à la planification des aménagements à venir au Parc de La Vérendrye.

Le maire invite la citoyenne à participer à la soirée d'information où on traitera de cette question.

➤ Répondu sur place

5) Monsieur Pierre Fréchette 13-29177 CA 5 février 2013

En lien avec la problématique sur Philippe Lalonde, il propose de mettre la rue St-Ambroise à sens unique. Concernant le terrain synthétique, il indique que selon lui, le terrain de Gadbois serait un endroit judicieux pour un tel aménagement.

Le maire indique que des études avaient été faites sous l'ancienne administration afin de choisir le meilleur endroit et que ce choix correspond aux énoncés du plan directeur des parcs.

➤ Répondu sur place.

6) Monsieur Gérald Guimond 13-29178 CA 5 février 2013

Monsieur se dit très inquiet des effets néfastes de la surface synthétique au Parc de La Vérendrye. Il fait part de diverses informations trouvées sur des sites Internet et dans des études et des avis du ministère de l'environnement notamment en ce qui a trait aux ilots de chaleur. Il ne croit pas que la surface synthétique puisse être avantageuse par rapport à un terrain naturel.

Le maire indique que de nombreuses consultations ont lieu dans divers projets à l'arrondissement et il invite monsieur Guimond à participer à ces consultations ainsi qu'à la soirée d'information au sujet du Parc de La Vérendrye. Quant aux ilots de chaleurs, le maire donne des explications et fait part de diverses études qui démontrent que l'installation d'un terrain synthétique dans ce parc ne cause aucune problématique en lien avec les ilots de chaleur. Le maire invite le citoyen à participer à la soirée d'information qui se tiendra au cours du mois de mars.

➤ Répondu sur place.

7) Madame Louise Thibodeau Gravel 13-29179 CA 5 février 2013

Madame indique beaucoup apprécier le Parc de La Vérendrye pour ses aménagements de bancs et de pétanque, pour sa fraîcheur en soirée et ajoute que c'est un lieu de rencontre pour de nombreux résidents du secteur. Elle indique qu'elle est contre l'idée du terrain synthétique à cet endroit et demande s'il restera une bande de pelouse naturelle. Elle demande ce qui est prévu pour le stationnement en lien avec d'éventuels matchs et tournois de soccer. Elle s'inquiète du bruit que va générer la plus grande fréquentation de ce parc.

Le maire indique que le principe qui guide le plan directeur des parcs et espaces verts est de réorganiser et réaménager les parcs selon les besoins du milieu, ce qui signifie que tous les critères que madame a énoncé seront pris en considération dans le scénario d'aménagement du Parc de La Vérendrye. Le maire indique que ces éléments seront discutés lors de l'assemblée d'information.

➤ Répondu sur place.

8) Monsieur Daniel Monière 13-6967 CA 8 janvier 2013

Indique qu'il a fait une demande le 4 décembre dernier pour une vignette sur la rue Sainte-Marguerite et qu'il est toujours dans l'attente. Monsieur dépose une lettre qui est une demande afin d'installer un débarcadère en face de chez sa mère rue Langevin.

Le maire indique que les congés des fêtes ont peut-être retardé le processus mais qu'on répondra à sa demande sous peu. Pour la demande de débarcadère le maire ajoute que l'on reçoit sa demande et que le service concerné traitera sa demande comme il se doit.

- La Direction des Travaux publics assurera les suivis appropriés.

9) Madame Diane Robitaille 13-6972 CA 8 janvier 2013

Questionne la vente d'une partie de terrain au 6813, rue Hamilton dont le zonage a été modifié à «commercial léger». Elle indique qu'une servitude a également été accordée sur ledit terrain. Elle demande quels sont les critères pour autoriser un tel changement puisqu'il n'y a eu aucune consultation publique et que cette situation crée un précédent sur la rue Hamilton qui risque de tenter d'autres propriétaires à faire les mêmes demandes. Madame demande des explications.

La conseillère Fournier indique que des vérifications seront faites afin de clarifier cette situation et que la Direction de l'aménagement urbain communiquera avec elle à cet effet.

- La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises a communiqué avec madame Robitaille pour lui faire part de la situation en vertu de la réglementation existante. On a expliqué à madame qu'il n'y a eu aucun changement de zonage et qu'un permis de lotissement a été émis conformément à la réglementation. Ce permis visait la division du lot dont une partie est maintenant propriété du bâtiment commercial rue Allard, le tout en conformité avec les règlements.

10) Madame Louise Fortin 12-313956 CA 4 décembre 2012

Soulève à nouveau la problématique de nuisances et de pollution générée par la compagnie d'autobus sur Saint-Patrick et demande pourquoi la ville permet l'établissement de ce type d'entreprise qui dérange le voisinage et fait diminuer la valeur des propriétés à proximité des édifices résidentiels. Elle demande que des actions soient posées en lien avec le bruit, la pollution ainsi que les nuisances causées par l'éclairage qui est trop fort. Elle suggère la plantation d'arbre sur le long du canal.

Le maire rappelle que le règlement sur le bruit, dont l'adoption était prévu depuis quelques temps, a été reporté de quelques mois afin de s'assurer d'y inclure des normes plus contraignantes. Il réfère la question de l'éblouissement par l'éclairage à la DAUSE.

Monsieur Normand Proulx, directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises indique que toutes les problématiques soulevées relèvent de l'application du règlement sur les nuisances et que tout cela est connu mais que la question de l'éclairage est un élément nouveau au dossier.

Le maire rappelle que le secteur Cabot est un secteur industriel et que la situation soulevée est de l'autre côté du canal où l'on retrouve de nombreux complexes immobiliers mais que l'on doit travailler à réduire les nuisances.

Le maire indique que le terrain mentionné appartient à Parc Canada et que l'on pourra faire le lien avec eux sur cette question.

- La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises a effectué des vérifications. Selon la réglementation de zonage, cette entreprise est de plein droit dans ce secteur. Quant au problème de nuisance de la lumière, on procède présentement à certaines vérifications et en ce qui a trait à la problématique du bruit, le dossier est à l'étude.

11) Madame Alexandra Lacoste

12-313969

CA 4 décembre 2012

Félicite le maire pour son nouveau poste au comité exécutif. Elle remercie tout le personnel qui travaille au dossier de la problématique de stationnement sur Philippe-Lalonde. Elle demande des corrections au procès-verbal de la dernière séance. Elle rappelle la problématique de stationnement ainsi que les demandes pour que les ratios de stationnement soient revus car ceux en application ne sont pas représentatifs des besoins.

Le maire indique que les procès-verbaux ne représentent pas un verbatim des interventions mais sont un résumé du sens de l'intervention et indique que ceux-ci sont très complets comparativement à ce qui se fait ailleurs. Il indique que l'important est que les élus ont entendu l'échange. Concernant la problématique de stationnement, il indique que certaines démarches sont complexes, notamment celle de l'aménagement urbain, celles aux Travaux publics sont plus faciles car l'analyse et certaines propositions ont été faites. Il indique qu'il a demandé à obtenir certains anciens documents mais qu'il ne faut pas trop attendre après cela.

- La Direction de l'aménagement urbain indique que lors de l'examen des projets d'urbanisme, la norme appliquée pour le ratio est celle prévue dans la réglementation en vigueur. Aucune modification à la réglementation concernant le ratio de stationnement n'est prévue pour le moment.

12) Madame Chantal Brodeur

12-313982

CA 4 décembre 2012

Remercie le maire et la conseillère Sophie Thiébaud pour les réponses obtenues. Elle demande combien de places de stationnement seront ajoutées. Elle indique que l'ajout de 14 places de stationnement n'est pas suffisant compte tenu du nouveau projet qui sera implanté et demande des informations additionnelles sur les restrictions de stationnement. Elle souligne, de plus, le service offert par l'arrondissement de Verdun concernant les restrictions de stationnement. Elle souligne ses inquiétudes quant au passage du camion de déchets qui circule avant 9h.

Le maire indique que 41 places seront disponibles et donne des informations sur les heures de stationnement qui y seront permises et que l'espace de dégagement est à la limite de ce qui est acceptable en fonction des normes du Service des incendies et le passage des camions. Il indique que les préoccupations soulevées seront discutées à la Table de sécurité urbaine.

Monsieur Sébastien Lévesque, directeur des travaux publics, indique qu'il y aura 31 espaces d'un côté, 14 places supplémentaires de soir et que le stationnement sera permis de jour d'un côté seulement afin de permettre la circulation des camions. Il indique que le retranchement d'une portion du trottoir est à l'étude.

- TP et DAUSE feront le suivi des questions soulevées.

13) Monsieur Zaven Darakjian

12-313996

CA 4 décembre 2012

Félicite le maire pour sa promotion. Il indique être le propriétaire, résidant et commerçant au 175, rue Peel. Il indique qu'il est le seul propriétaire qui n'a pas vendu sa propriété au promoteur puisqu'ils n'ont pas réussi à s'entendre sur la valeur. Il demande des informations sur les bâtiments qui seront construits de part et d'autres de sa propriété. Il indique qu'il a demandé des informations sur les projets mais qu'on ne pouvait lui en donner. Il aimerait voir les plans déposés car il a des

préoccupations relativement à l'alimentation d'eau et d'électricité.

Monsieur Normand Proulx, directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises invite le résidant à communiquer avec lui pour avoir les informations qui sont publiques. Il indique qu'il communiquera avec le citoyen à la première heure demain.

Le maire indique que puisque le dossier est voté en public, forcément certaines informations sont publiques. Il invite le résidant à regarder les documents sur le PPU du secteur et indique qu'il comprend ses préoccupations.

- La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises a communiqué avec monsieur et toutes les informations concernant les règlements et les procédures lui ont été données.

14) Monsieur Denis Bélanger 12-314005 CA 4 décembre 2012

Il demande un suivi du dossier 12-285279 notamment parce qu'une compagnie d'utilité publique laisse des fils passer dans les allées piétonnes ce qui est très dangereux.

Le maire indique qu'il a visité le parc cet été et que les fils étaient le long de la clôture et que les Travaux publics se rendront sur place dès demain.

- La Direction des travaux publics a fait un suivi de la question et a communiqué avec Vidéotron qui est responsable de couvrir les fils. L'entreprise a indiqué que les fils seraient couverts dès le début du printemps prochain. Les Travaux publics assureront le suivi de cette question.

15) Monsieur Benjamin Turgeon 12-291759 CA 6 novembre 2012

Indique qu'il est résidant de la rue Philippe-Lalonde et qu'il est accompagné de cinq autres résidants. Il soulève la problématique de stationnement dans le secteur qui diminue la qualité de vie depuis l'implantation du Woonerf et de la construction de l'Héritage du Canal. Il déplore que dans ce projet, le nombre de cases de stationnements est de seulement 54 pour 108 logements. Il demande que ces exigences soient revues et indique que plusieurs voitures ont été vandalisées.

Le maire indique que la problématique sera étudiée conjointement par les directions des Travaux publics et de l'aménagement urbain. Le maire précise qu'en lien avec le Woonerf, seulement quatre places de stationnement ont été retranchées dans le secteur.

Monsieur Sébastien Lévesque, directeur des Travaux publics indique qu'un suivi de la question sera effectué prochainement.

La conseillère Véronique Fournier indique que la question de la sécurité et du vandalisme sera étudiée par le service de Police. Elle indique que le projet mentionné a été adopté par l'administration précédente et que les normes pour les stationnements est de 1 pour 2.

Le maire indique que la conseillère Huguette Roy fera un suivi sur la question du vandalisme à la Table de sécurité urbaine.

Monsieur Normand Proulx rappelle l'historique de ce dossier et que le projet a été approuvé car il est de plein droit et que se sont les normes du PIIA qui restent à être approuvées.

Le maire rappelle que lorsqu'il y a un accord de développement, des engagements sont pris de part et d'autres et que l'on étudiera ce qui est possible de faire dans les circonstances.

- La direction de l'Aménagement urbain indique que lors de l'examen des projets d'urbanisme, la norme appliquée pour le ratio de stationnement est celle prévue dans la réglementation en vigueur. Aucune modification à la réglementation concernant le ratio n'est prévue pour le moment. Le Service de Police fera un suivi sur la question du vandalisme dans le secteur.

16) Madame Alexandra Lacoste **12-291760** **CA 6 novembre 2012**

En lien avec l'intervention précédente, elle demande que l'impact de la décision de ne permettre que 54 places de stationnement pour 108 logements soit réévalué. Elle indique que les résidents ne devraient pas faire les frais d'une erreur de planification.

Le maire indique que l'ensemble du dossier sera réévalué mais qu'il faut prendre en considération le cadre légal existant et analyser quelles sont les possibilités.

- La direction de l'Aménagement urbain indique que lors de l'examen des projets d'urbanisme, la norme appliquée pour le ratio de stationnement est celle prévue dans la réglementation en vigueur. Aucune modification à la réglementation concernant le ratio n'est prévue pour le moment. Le Service de Police fera un suivi sur la question du vandalisme dans le secteur

17) Madame Pauline Charest **12-291764** **CA 6 novembre 2012**

Soulève à nouveau des problématiques avec l'entrepreneur voisin de son immeuble ce qui a beaucoup d'impact sur la qualité de vie des résidents. Elle indique que le chantier est malpropre et que l'entrepreneur endommage leur édifice lors du passage de ses camions.

Le maire indique que la Direction de l'aménagement urbain et des Travaux publics travailleront conjointement à revoir les conditions qui s'appliquent.

- Les directions des Travaux publics et de l'Aménagement urbain feront les suivis appropriés concernant ce dossier.

18) Monsieur Maxime Toussaint **12-291766** **CA 6 novembre 2012**

En lien avec les commentaires émis précédemment dans le dossier Héritage du Canal, il demande ce qu'il advient du parc prévu. Il souligne aussi que les voitures circulent rapidement dans le secteur et demande quelles sont les mesures prévues à cet effet. Il demande si un projet de revitalisation est prévu pour l'édifice de la Canada Malting.

Le maire fait un rappel des mesures d'apaisement de la circulation prévues et indique que la saison hivernale sera occupée en planification. Il indique qu'aucun projet n'est prévu pour l'édifice de la Canada Malting mais que les grands critères en lien avec la volumétrie et le patrimoine existent. Il rappelle la valeur au livre de l'édifice ainsi que les coûts de décontamination importants qui seront associés à un projet.

La conseillère Véronique Fournier rappelle l'enjeu des parcs ainsi que le plan de développement des espaces verts et le lien entre le Woonerf et le Lac à la Loutre. Elle rappelle les avantages et les objectifs du Woonerf pour les résidents du secteur.

- Répondu sur place. Le Service de police fera le suivi concernant la vitesse des véhicules.

19) Madame Xia Wang

12-240283

CA 11 septembre 2012

Le représentant de madame indique que celle-ci a reçu un constat d'infraction à la réglementation concernant l'installation d'une unité de climatisation à l'avant alors que plusieurs voisins en ont eu aussi.

Le maire indique qu'il a pris connaissance des divers échanges et que des vérifications seront faites notamment en raison de l'installation permanente de l'unité en question et qu'un suivi personnalisé sera effectué.

Monsieur Normand Proulx indique que les lettres envoyées sont standardisées et que la résidante n'a pas à s'inquiéter du délai indiqué dans celle-ci.

- DAUSE fera les vérifications d'usage et communiquera avec la résidante.

20) Monsieur Pierre Marcoux

12-240285

CA 11 septembre 2012

Soulève un relâchement du respect des consignes relatives aux traverses piétonnières et suggère que le service de Police fasse des interventions. Il soulève une problématique d'affichage au tunnel St-Rémi ce qui rend la situation dangereuse. De plus, il indique que les panneaux d'artistes sont dangereux là où ils sont installés et suggère qu'ils soient déplacés s'ils sont installés en permanence. Il dépose une lettre de l'Alliance des piétons et cyclistes du Sud-Ouest (APCSOM) à ces effets et concernant le passage piétonnier des Seigneurs/du Canal. Il félicite l'arrondissement pour les pratiques de signalisation pour les travaux d'aqueduc rue du Séminaire et indique que Parc Canada devrait les mettre en pratique et embaucher un ingénieur en circulation lors de ses travaux.

Le maire donne des informations additionnelles sur les demandes faites pour améliorer la circulation à diverses intersections et rappelle les comptages qui sont en cours. Il indique que le conseil sera saisi de la lettre déposée et que les informations transmises seront analysées.

La conseillère Sophie Thiébaud indique que suite aux diverses discussions par courriel elle a demandé qu'un suivi soit effectué sur les différentes demandes de son association.

- TP fera les vérifications d'usage et contactera le résidant.

21) Madame Alejandra Denavente Robert**12-165341****CA 3 juillet 2012**

Indique que le service de brigadier n'est pas en fonction lorsque les écoles francophones sont en congé mais que les écoles anglophones sont ouvertes et que cela ne devrait pas être le cas. Elle souligne une problématique de sécurité à l'intersection Lionel-Groulx et Georges-Vanier et demande l'installation de panneaux d'arrêt et des dos d'ânes pour ralentir la circulation. Elle souligne que les enfants ne peuvent boire d'eau au parc des Jazzmen car il n'y a pas d'eau dans les buvettes. Elle demande aussi que les rencontres de l'arrondissement soient aussi tenues en anglais.

Le maire rappelle que la Charte de la Ville de Montréal précise que la ville a un statut francophone et non un statut bilingue mais que cela n'empêche pas les résidents de s'exprimer en anglais ou en français. Il indique qu'il n'était pas au courant de la situation du brigadier scolaire et qu'un suivi sera fait par le Service de Police. Il rappelle le moratoire sur les dos d'ânes depuis l'an dernier mais que cela n'empêche pas l'arrondissement de travailler à d'autres mesures d'apaisement de la circulation et que l'on travaille présentement à l'implantation d'une panoplie de mesures dans différents secteurs qui ont été identifiés.

La conseillère Huguette Roy rappelle que depuis l'installation du terre-plein sur Georges-Vanier les effets positifs sur la circulation se font ressentir.

Le maire indique que la question de l'alimentation en eau du parc sera étudiée mais que ce parc n'est pas inscrit dans la planification des trois prochaines années et que la direction des Travaux publics lui en fera un suivi.

- Le Service de police indique qu'en ce qui concerne la présence d'un brigadier scolaire à l'intersection Lionel-Groulx et Georges-Vanier, on n'indique qu'il n'y a aucune école anglaise à proximité et que les écoles anglophones St-Gabriel et Dublin ont un brigadier scolaire à l'angle des rues Wellington et Hibernia et Wellington et Dublin. Quant au manque de signalisation et la vitesse, on indique que cette problématique est étudiée par le comité de Circulation de l'arrondissement. On indique qu'un terre-plein devrait être installé sous peu sur la rue Georges-Vanier.
- Le suivi concernant la buvette au parc des Jazzmen sera fait par la Direction des immeubles.

22) Madame Louise Fortin**12-165351****CA 3 juillet 2012**

Indique qu'elle est porte-parole de résidents du Quai des éclusiers et soulève une problématique de bruit émanant du 3500 St-Patrick, une compagnie d'autobus en opération 7 jours sur 7, 24h/24 et de l'entreprise en récupération voisine. Elle demande qu'est-ce qui pourrait être fait pour qu'il y ait une cohabitation harmonieuse dans le voisinage. Elle suggère la plantation d'arbre ou un mur coupe-son le long du canal.

Le maire indique que les questions de bruit sont longues et difficiles à régler et qu'un côté du canal est zoné résidentiel et l'autre industriel. Il rappelle les interventions qui ont permis de régler une problématique à la DOMPARK et indique qu'un suivi sera effectué.

Monsieur Stéphane Bernaquez, chef de division permis, indique que la demande a déjà été reçue et qu'une lettre a déjà été transmise mais que des analyses doivent être faites et que l'on travaille de concert avec les entrepreneurs.

La conseillère Sophie Thiébaud indique que la demande a été acheminée aux services et qu'elle suit son cours.

- La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises effectue un suivi de cette question. Il semble que le problème de bruit se soit nettement amélioré.

23) Monsieur Derek Robertson **12-165364** **CA 3 juillet 2012**

Remercie l'arrondissement pour le bon travail effectué relativement aux vignettes de stationnement sur Ste-Marguerite. Il demande ce qui est prévu pour le jardin Des Seigneurs sur la rue St-Jacques. Au nom de l'APCSOM, il dépose un document demandant une prise en compte d'un lien cyclable nord-sud sur Greene lors du réaménagement du terminus d'autobus Lionel-Groulx.

Le maire indique que des travaux de décontamination sont en cours au jardin communautaire et qu'il sera rouvert l'an prochain. Sur le réaménagement du terminus Lionel-Groulx, il indique que l'arrondissement est intervenu dans le dossier afin de s'assurer de la sécurité des citoyens aux abords des rues avoisinantes et que l'on a préféré négocier avec le MTQ au lieu de les laisser nous imposer des décisions en vertu de pouvoirs habilitants en la matière. Il indique que les élus prendront connaissance du document déposé et qu'ils pourront en discuter plus amplement avec lui.

➤ La direction des Travaux publics fera un suivi de cette question.

24) Monsieur Philippe Poisson **12-134777** **CA 5 juin 2012**

Demande l'installation de signalisation 30 km/h ou de dos d'ânes dans son quartier indiquant qu'il habite à côté du parc St-Gabriel et que la circulation automobile est trop rapide et qu'il y a un parc et une école à proximité.

Le maire indique que cette question a déjà été traitée en collaboration avec l'OPA et rappelle qu'une panoplie de mesures sont à l'étude tant pour la reconfiguration de la piste cyclable que pour l'installation de balises à chevrons.

➤ La direction des Travaux publics ainsi que le poste de quartier feront un suivi de cette question.

25) Monsieur Olivier Deshaies **12-48479** **CA 6 mars 2012**

Suite à une lettre du 29 février dernier questionnant à quoi servent les consultations publiques, il demande si les élus vont se positionner sur les différents points qui y sont soulevés et demande comment le fait d'ajouter des milliers d'unités dans le secteur n'augmentera pas la circulation.

Le maire indique que la lettre est arrivée au bureau des élus il y a quelques jours et qu'ils prendront le temps nécessaire pour y répondre correctement et que le résidant aura une réponse complète.

➤ Le maire répondra à cette lettre.

